



**PENDANT QUE LES EMPLOYEURS CONTINUENT DE SE DÉCHIRER
FO MARTELE SON INDEPENDANCE !**

Union Nationale des Syndicats de la Santé Privée
Fédération Nationale de l'Action Sociale

Nous assistons lors de ces deux séances à des Commissions Paritaires qui sont le remake de celle du 20 février dernier. Les organisations syndicales de salariés assistent à des joutes verbales entre deux camps d'employeurs, UNIFED et NEXEM, agités par leurs conflits de pouvoir, et d'intérêts...financiers.

Rappel du contexte :

Depuis le 1er janvier 2017, UNIFED (union des employeurs de la Branche Associative Sanitaire, Sociale et médico-sociale BASS) est en pleine crise.

SYNEAS et FEGAPEI ont fusionné pour devenir NEXEM au 1er janvier 2017. Ils ont également signé un partenariat avec la CROIX-ROUGE FRANCAISE. NEXEM et CROIX-ROUGE n'adhèrent plus à UNIFED. La BASS compte désormais deux organisations employeurs : UNIFED (qui n'est plus composée que de la FEHAP et d'UNICANCER) et NEXEM.

NEXEM a rejoint l'ensemble des accords de branche en les signant, pensant légitimer ainsi sa place pour siéger à la CPB. En revanche, pour siéger à l'OPCA (Organisme Paritaire Collecteur Agréé) UNIFAF, ce n'est pas aussi simple. L'accord formation professionnelle qui détermine les règles de fonctionnement ne permet en l'état qu'à UNIFED de siéger. **ET**, ne pas siéger aux instances de l'OPCA signifie ne pas avoir accès aux dotations accordées par le Fonds National de financement du Paritarisme (le fameux O,016 % mis en place depuis le 1^{er} janvier 2016 et géré par l'AGFPN)... le nerf de la guerre !!!

ORDRE DU JOUR de la CPB du 7 avril 2017 :

1. Approbation du compte rendu de la CPB du 20.02.2017 ;
2. Négociation de l'avenant n°2 à l'accord de la CPB du 11.03.1996 et de l'avenant n°6 à l'accord formation professionnelle du 7.05.2015 (propositions UNIFED) ;
3. Statuts Unifaf (proposition Nexem) ;
4. Commande de la CPB, à l'adresse de l'Observatoire, portant sur la préparation d'un séminaire de réflexion sur les enjeux d'une politique de certification pour la branche ;
5. Point sur l'étude « Risques professionnels » menée par l'Observatoire ;
6. Questions diverses.

1. Approbation du compte rendu de la CPB du 20.02.2017

NEXEM propose des corrections en séance.

Seule FORCE OUVRIERE demande un report du vote pour avoir le temps de les lire. Nous indiquons que, comme à notre habitude, nous ne discutons pas des documents remis sur table au dernier moment.

La demande est acceptée par UNIFED et NEXEM, les autres parties restent silencieuses.

L'approbation du compte rendu est reportée à la prochaine CPB.

2. Négociation de l'avenant n°2 à l'accord de la CPB du 11.03.1996 et de l'avenant n°6

NEXEM insiste fortement pour réintégrer les instances, mais conteste les modalités proposées par UNIFED.

NEXEM souhaite uniquement modifier les statuts d'UNIFAF, alors qu'UNIFED veut d'abord « mettre à jour » l'accord de branche Formation Professionnelle

S'il y a un avenant, NEXEM souhaite qu'il soit daté et rétroactif au 1^{er} janvier 2017.

La CGT pense que la représentativité patronale va être publiée rapidement et souhaite un avenant avec une application immédiate.

La CFDT se dit d'accord avec la CGT, pour elle il n'y a pas besoin d'avenant pour la période transitoire. Elle demande aux employeurs d'établir un accord « privé » entre eux pour définir leur taux de participation financière.

FORCE OUVRIERE se dit plus prudente sur la publication de la représentativité patronale. Lors des derniers arrêtés, celui du périmètre « P38 » de la BASS est sorti 6 mois après les autres. FO demande à NEXEM quelle est sa motivation de demander un avenant daté au 1^{er} janvier 2017. Est-ce pour peser sur les décisions prises depuis le début de l'année, ou est-ce pour figurer sur la déclaration à l'AGFPN et d'ainsi bénéficier des fonds au paritarisme ?

NEXEM dit qu'elle assumera ses responsabilités depuis le 1^{er} janvier 2017, mais qu'effectivement NEXEM n'est pas indifférent à la répartition des fonds.

Pour FO, les choses sont claires : ce qui motive Nexem n'est pas prioritairement la formation professionnelle continue des salariés, mais bien d'être reconnue présente dans l'OPCA UNIFAF au 1^{er} janvier 2017, car c'est cela qui conditionnera le versement de moyens financiers d'aide au paritarisme pour toute l'année.

La CGC souhaite un avenant pour maintenir NEXEM dans la branche.

La CGT souhaite que dans les nouveaux statuts de la branche les appartenances syndicales soient supprimées, en ne faisant référence qu'aux « organisations représentatives ».

UNIFED précise que si les délais sont respectés l'annonce de la représentativité patronale devrait être faite par la DGT le 26 avril. UNIFED revendique le droit, en tant qu'organisation patronale, de signer, de façon légale et conforme, des accords. Elle ne conteste pas la représentativité de NEXEM mais réfute son accusation de prendre en otage l'OPCA. Pour UNIFED, il faut modifier l'accord, car c'est lui qui précise les modalités de désignation dans les instances de la Branche (OPCA, CPNE-FP, et les différentes délégations régionales).

UNIFED dit avoir été obligée de proposer un avenant sur les remboursements car NEXEM menaçait de ne plus les prendre en charge s'ils ne touchaient pas les fonds de l'AGFPN....ambiance !!!

Tollé du côté de NEXEM qui réfute les accusations de UNIFED et demande un vote pour décider de proposer, ou pas, un avenant. De plus en plus chaud !!!!

Suspension de séance d'une heure à la demande d'UNIFED, puis rejointe ensuite par NEXEM

De retour en séance UNIFED se dit d'accord pour, de manière exceptionnelle, régler les problèmes de financement dans un protocole entre employeurs. Néanmoins les éléments de remboursements étant écrits dans les accords, il y a nécessité de proposer un avenant accord formation professionnelle pour la prise de décision d'un collège employeur « bicéphale ».

NEXEM se dit prête à prendre en charge 50% des dépenses.

UNIFED souhaite un avenant sur les prises de décisions et un protocole sur les modalités de remboursements.

Après une nouvelle suspension de séance UNIFED annonce qu'elle maintient le principe des avenants mais est prête à y apporter des modifications. Elle s'engage à envoyer une proposition en début de semaine suivante.

FORCE OUVRIERE dit assister, comme la dernière fois, à des débats surréalistes, avec des prises de positions qui ne se fondent que sur des hypothèses hasardeuses. FO rappelle les péripéties du dernier calcul de la représentativité syndicale de salariés de 2012 et trouve optimistes certaines organisations patronales et syndicales.

Si les délégations patronales ne se mettent pas d'accord au préalable pour les prochaines CPB, la délégation FO se demande si elle continuera à venir assister à cette empoignade fratricide entre employeurs.

3. Statuts Unifaf (proposition Nexem)

NEXEM fait la présentation de ses propositions de modifications des statuts qui ont pour principal objet de remplacer le terme « UNIFED » par « les organisations professionnelles d'employeur ». NEXEM propose également de modifier le nombre de voix de vote de 103 à 100.

La CFDT et la CGT sont plutôt en accord avec les propositions de NEXEM et rappellent que le cadre légal de négociation des statuts reste le Conseil d'Administration Paritaire d'UNIFAF.

FORCE OUVRIERE dénonce la confusion des instances dans la branche. FO rappelle que nous avons déposé un recours au Conseil d'Etat pour contester les modalités de prises de décisions.

4. Commande de la CPB, à l'adresse de l'Observatoire, portant sur la préparation d'un séminaire de réflexion sur les enjeux d'une politique de certification pour la branche

UNIFED présente une note de travail sur les enjeux d'une politique de certification pour la branche.

La CGT refuse de débattre sur ce sujet au motif que le travail n'a pas été engagé de façon paritaire. Que cette discussion devrait avoir lieu en plénière de CPNE.

NEXEM demande si les portes de la CPNE et de la DR CPNE leur sont ouvertes ?

UNIFED leur répondra dans la semaine suivante.

FORCE OUVRIERE réitère son attachement à la défense inconditionnelle des diplômes et des titres nationaux, et de ce fait, indique son extrême réserve, voire son opposition, à ce que la Branche devienne « certificatrice ». Car ce serait le début de la mise en place de « diplômes » de Branche, qui ne seront plus élaborés et certifiés par l'Education Nationale et le Ministère de la Santé et de l'Action Sociale. Cela signifierait de grosses inquiétudes sur les classifications des Conventions Collectives, qui sont structurées autour des titres et diplômes nationaux.

5. Point sur l'étude « Risques professionnels » menée par l'Observatoire

Les résultats de l'étude étant prévus fin juillet, la CPB ne pourra pas la traiter avant fin décembre.

La CFDT fait corriger le titre par « pénibilité » au lieu de « risques professionnels ».

6. Questions diverses

La CFDT demande d'inscrire à l'ordre du jour de la CPB du 29 juin le CIF CDD.

Ordre du jour de la CPB du 24 avril 2017 :

1. Approbation du compte-rendu de la CPB du 20 février 2017

Après quelques remarques de forme, le PV est approuvé.

2. Point d'informations sur les travaux statutaires de l'OPCA

La Présidente d'UNIFED fait état des propositions de modifications des statuts d'UNIFAF qui devraient, en théorie, être discutés lors d'un Conseil d'Administration Paritaire extraordinaire le 2 juin prochain. Cependant, sans modification de l'accord de branche relatif à la Formation Professionnelle, et qui a « inclus » les statuts de l'OPCA UNIFAF, il semble difficile de pouvoir y apporter des modifications. Nous le verrons au point suivant, mais la première des choses à faire, du côté patronal, c'est d'essayer de s'accorder...ce qui est loin d'être le cas !

A ce sujet, NEXEM fait lecture d'une déclaration qui se conclue par leur décision de ne pas discuter les propositions d'avenant du point suivant !

Comme nous l'indiquons dans chaque compte-rendu désormais, ce sont deux éléments qui motivent les employeurs : la question des frais du paritarisme et celle d'une Convention Collective étendue qui couvrirait tout le champ d'activité de la BASS.

Cependant, il semblerait que les projets de NEXEM d'être hégémonique sur tout le secteur soient un peu contrariés par un principe que la Direction Générale du Travail leur a rappelé concernant les différentes Conventions Collectives existantes, et qui constituent de fait des Branches Professionnelles à part entière.

Malgré son association avec la Croix-Rouge Française, NEXEM ne pourra se prévaloir d'imposer une Convention Collective étendue sans l'accord de la FEHAP pour la CCNT51 ni celui d'UNICANCER pour la CCNT CLCC. En fait, en définissant le Périmètre « P38 » sur le champ de la BASS, le Ministère ne pensait pas qu'UNIFED implorerait et que deux entités employeurs se feraient concurrence...

3. Négociation de l'avenant n°2 à l'accord CPB du 11.03.1996 et de l'avenant n°6 à l'accord Formation Professionnelle

Ces avenants n'ont donc pas été discutés, puisque seule la moitié des employeurs y était disposée... L'ensemble des organisations syndicales de salariés dresse le même constat que FO lors de la CPB du 20 février dernier : tant que les employeurs ne s'accorderont pas un minimum, aucune négociation ne sera possible.

Par conséquent, si la prochaine réunion de la CPB est bien programmée le 29 mai prochain, rien ne garantit qu'elle pourra se tenir, la plupart des organisations syndicales de salariés faisant part de leur exaspération d'assister aux empoignades des employeurs entre eux.

En fin de séance, les employeurs font une nouvelle démonstration de leurs désaccords, et cette fois sur un aspect plus politique. Dans leur emportement, nous apprenons qu'à l'origine de ce conflit, c'est un fort désaccord sur les classifications et les rémunérations qui a conduit les employeurs à se diviser et à candidater chacun de leur côté pour être représentatifs sur le champ d'activités.

Les Centres de Lutte Contre le Cancer sont attachés à leurs classifications et refusent de voir « les éducateurs spécialisés et les radiologues dans la même grille », pour la FEHAP leurs adhérents sont satisfaits de la dernière version de la CCN51, même si certains trouvent que ce qui est accordé aux salariés est « trop généreux », alors que NEXEM tente désespérément de vendre son projet conventionnel unique et étendu, en faisant croire que ce serait pour le bien « des parcours de vie des personnes que nous accompagnons ».

Décidément, le fameux projet conventionnel unique a pris du plomb dans l'aile aujourd'hui !

Délégation FO : Corinne PETTE, Eric DENISET, Franck HOULGATTE